

2024-1284
2024-10-03



HERBICIDE NEWAGCO QUIZALOFOP TECHNIQUE

SOLIDE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF : Quizalofop P-éthyle 98%

N° D'HOMOLOGATION : 33374

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

ATTENTION



IRRITER LES YEUX

CONTENU NET : 25 kg – 500 kg

Pour les incidents impliquant les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses], déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appelez CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887

NewAgco, Inc.
320 22nd Street East
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

Distribué par:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd.
320 – 22nd Street East
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

2024-1284
2024-10-03

MISES EN GARDE:

- **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**
- Nocif si ingéré. • Peut irriter les yeux, le nez, la gorge, et la peau.
- Éviter tout contact avec les yeux.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

Pour les urgences médicales **appelez CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887**(24 heures).

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

EMPÊCHER les effluents contenant ce produit d'atteindre les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

MODE D'EMPLOI :

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

S'assurer de complètement vider le contenant vide en tapant et en secouant les côtés et le fond afin de libérer les restes demeurant dans le contenant. Vider les résidus dans les équipements de fabrication.

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des restes de produits ou sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

En cas de déversement, récupérer autant du produit que possible et l'utiliser s'il n'est pas contaminé. Récupérer le reste et l'éliminer tel qu'indiqué ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, appeler le 1-844-269-3276.

2024-1284
2024-10-03

Ne pas contaminer les eaux, la nourriture pour les humains et les animaux durant l'élimination ou la décontamination.

Pour de plus amples renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser aux mêmes instances en cas de déversements et pour leur nettoyage.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments, des semences et du fourrage. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains et pour animaux durant l'entreposage.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.